

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Certificats d'Économie d'Énergie bonifiés, dits « CEE TEPCV »

Les CEE sur le territoire du Parc naturel régional

- 35 communes du territoire du Parc naturel régional
- Le Parc naturel régional collecteur des CEE pour ces communes
- 400 Gwh d'économie d'énergie
- 900 000 € de prime pour les communes
- Des travaux achevés avant le 31 décembre 2018

Les CEE sur le territoire de la Baie du Cotentin

- Le territoire de la communauté de communes de la Baie du Cotentin a bénéficié de primes "CEE TEPCV" versées par le Parc naturel régional à hauteur d'environ 410 000 €
- Exemple de travaux : **rénovation de l'éclairage public** (luminaires à leds). **60 000 €** (Auvers, Beuzeville-la-Bastille, Liesville sur Douve, Meautis, Saint-Hilaire-Petitville, Sainte Marie du Mont, Terre et Marais).
- Exemple de travaux : **rénovation de bâtiments publics** (isolation thermique, changement d' huisseries) **350 000 €** (Communauté de communes, commune de Carentan-les-Marais, Appeville, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Hilaire- Petitville et Sainte-Mère-Eglise).

Une démarche portée par le Parc

En février 2017, Le Parc naturel régional a bénéficié, en complément de la convention TEPCV, d'un dispositif de **Certificats d'Économie d'Énergie bonifiés, dits « CEE TEPCV »**.

Le Parc naturel régional a décidé d'instruire en régie ce dispositif et de s'assurer de la vente à terme des CEE en contractualisant avec un délégataire d'obligé.

Le Parc naturel régional a joué le rôle de collecteur des CEE pour les 35 communes de son territoire ayant répondu favorablement à ses sollicitations : travaux de rénovation d'éclairage public, d'isolation thermique, de changement d'huisseries et de chaudières dans des bâtiments publics, **réalisés avant le 31 décembre 2018**.

400 Gwh de travaux ont été collectés et les CEE ont été vendus par le Parc. Le montant de cette vente permet aux communes de **bénéficier d'une prime de 77 % du montant HT des travaux éligibles**, pour un **total de 900 000 € HT**, et au Parc de se constituer un fonds de transition énergétique pour mettre en œuvre sur son territoire des actions innovantes d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation du territoire au changement climatique.

Pour finaliser les dossiers de demande de CEE et répondre à toutes les modalités administratives de ce dispositif complexe, **la collaboration entre les Parcs naturels régionaux concernés** (Luberon, Lorraine, Ballon des Vosges, Causses du Quercy, Brenne ...) **a été très fructueuse et déterminante**.

La convention TEPCV

Pour rappel, au travers de la convention « **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** » signée en 2016 avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le Parc a bénéficié d'**un financement de 80 % pour différentes actions** : dispositif Enerterre de lutte contre la précarité énergétique, développement de la filière terre avec acquisition de matériel et réalisation d'un pavillon expérimental, sensibilisation des habitants au changement climatique, mobilité durable, accueil de chantiers de jeunes volontaires pour le développement durable...

Deux avenants ont aussi **permis à des communes du territoire de bénéficier d'aides à 80 %** pour des investissements divers, pour **un montant total de 900 000 € HT** : véhicules électriques, toiture solaire sur une école pour de l'auto consommation collective, rénovation d'éclairage public, création de cheminements cyclables...

CONTACT PRESSE :

Denis LETAN

Chargé de mission Transition énergétique

Mail dletan@parc-cotentin-bessin.fr

Téléphone 02 33 71 62 42

Erwan PATTE

Chargé de communication

Mail epatte@parc-cotentin-bessin.fr

Téléphone : 02 33 71 61 90